

Gestion des mortalités d'oiseaux sauvages

En cas de découverte de cadavres d'oiseaux sauvages des espèces listées ci-après : cygnes, canards, oies (anatidés), mouettes, goélands (laridés), poules d'eau, foulques, râles (rallidés), prendre rapidement l'attache des animateurs du réseau SAGIR :

- le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (05 65 87 07 31 - sd12@ofb.gouv.fr) ;
- la fédération départementale des chasseurs (05 65 73 57 20 - fdc12@chasseurdefrance.com).

Pour les autres espèces, seules les mortalités groupées (au moins trois oiseaux trouvés morts simultanément dans le même secteur) doivent être signalées.